EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT DEUX Le 17 Novembre à 19 h00

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu Sous la présidence de Monsieur René VALORGE Date de la convocation : 10 novembre 2022

Présents: M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, M ISNARD Michel, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 38

Excusés: Mme FEJARD Carole, M LE PAGE Clément, M CROZET Yves (remplacé par M ISNARD Michel), Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme LARDET Anne Sophie, Mme CARRENO Mercédès,

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M DURANTIN Michel, Mme CALLSEN Marie-Christine à M CHENAUD Fabrice ;

Election d'un secrétaire de séance : M MOULIN Bernard, (Vougy)

N°2022/N°165 a

OBJET: REDEVANCES ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2023

Madame Hélène VAGINAY, Vice-présidente en charge de l'eau et l'assainissement, informe les conseillers communautaires qu'après avoir réalisé les projections de compte administratif 2022 et du budget prévisionnel 2023, le comité consultatif propose un maintien des tarifs, afin de conserver une équité envers les usagers.

Type d'installation	Type de contrôle	Coût unitaire
Neuve et à réhabiliter	Contrôle de conception/implantation	120 €
	Contrôle de bonne exécution	80 €
Existante	Contrôle périodique de bon fonctionnement	180 €
	Contrôle de l'existant	180 €
	Diagnostic de mutation (vente)	180 €

PENALITES	
Refus du contrôle de conception/implantation	240 €
Refus du contrôle de bonne exécution	160 €
Refus du diagnostic de l'existant	360 €
Refus du contrôle périodique de bon fonctionnement	360€

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le maintien des tarifs tels qu'ils figurent ci-dessus pour 2023
- Dit que les recettes seront prévues au budget annexe SPANC

Le secrétaire de séance Représentant de la commune de Vougy M Bernard MOULIN Le Président de la Communauté De Communes M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20221117-N2022-165a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2022